### Commune de Le Brignon (43)

# Révision de la Carte Communale partielle

3d

## CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES



Carte communa le partielle

Approbation du projet par délibération du Conseil Municipal du ...

Approbation de la carte communale partielle par arrêté préfectoral du ...

Référence: 50523



Liberté Égalité Fraternité

### Direction départementale des territoires

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DDT-2023- 000 EN DATE DU 18 JAN. 2023
PORTANT RÉVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

#### Le préfet de la Haute-Loire

**VU** le code de l'environnement, et notamment les articles L 571-10 et R 571-32 à R 571-43 relatifs au recensement et au classement des infrastructures de transports terrestres ;

VU le code de la construction et notamment les articles R 111-4-1 et R 111-23-1 À R 111-23-3;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles R.123-13, R.123-14, R.123-22, R.151-53 et R.153-18 relatifs au contenu et annexes des plans locaux d'urbanisme ;

**VU** le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric ETIENNE en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

**VU** les arrêtés du 30 mai 1996, modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013, et du 3 septembre 2013, relatifs aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

**VU** les trois arrêtés du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit, respectivement dans les établissements d'enseignement, dans les établissements de santé et dans les hôtels ;

**VU** la circulaire du 25 mai 2004 qui précise de nouvelles orientations pour l'application de l'arrêté du 30 mai 1996 :

**VU** la consultation des communes effectuée conformément à l'article R.571-39 du code de l'environnement entre le 18 août 2022 et le 18 novembre 2022 ;

**VU** les avis émis par les communes d'Aiguilhe, Aurec-sur-Loire, Barges, Bas-en-Basset, Beauzac, Blavozy, Brives-Charensac, Chadrac, Chaspuzac, Costaros, Cussac-sur-Loire, Fix-Saint-Geneys, Lempdes-sur-Allagnon, Léotoing, Monistrol-sur-Loire, Pradelles, Le Puy-en-Velay, Saint-Christophe-sur-Dolaizon, Saint-Georges-d'Aurac, Saint-Germain-Laprade, Saint-Maurice-de-Lignon, Saint-Vidal, Sainte-Eugénie-de-Villeneuve, Sainte-Sigolène, Vals-près-le-Puy, Vergongheon, Vissac-Auteyrac et Yssingeaux;

VU les avis réputés favorables des autres communes consultées ;

Préfecture de la Haute-Loire 6 avenue du Général de Gaulle – CS 40321 43009 LE PUY-EN-VELAY CEDEX Tél. : 04 71 09 43 43

Mél.: prefecture@haute-loire.gouv.fr

**CONSIDÉRANT** que le classement sonore de 2009 des infrastructures de transports terrestres dans le département de la Haute-Loire doit être actualisé afin de tenir compte des évolutions de trafic et du réseau des infrastructures :

SUR proposition du Directeur départemental des territoires,

#### ARRÊTE

#### ARTICLE 1ER

Les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996, modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013 susvisé sont applicables dans le département de la Haute-Loire aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées dans les tableaux annexés au présent arrêté.

#### ARTICLE 2:

Les tableaux annexés au présent arrêté indiquent, par gestionnaire et pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnées, le classement dans l'une des cinq catégories définies par l'arrêté du 23 juillet 2013 susvisé, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons ainsi que le type de tissu de la voie (rue en «U» ou «Tissu ouvert»).

#### ARTICLE 3:

Les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, les bâtiments de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés dans les tableaux annexés au présent arrêté doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux articles R 111-23-1 à R 111-23-3 du code la construction et de l'habitation et à l'article R571-43 du code de l'environnement.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé par l'arrêté ministériel du 30 mai 1996 modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013.

Pour les bâtiments d'enseignement, les bâtiments de santé, les bâtiments de soins et d'action sociale ainsi que les bâtiments d'hébergement à caractère touristique, l'isolement acoustique minimum est déterminé en application des trois arrêtés du 25 avril 2003 susvisés.

#### ARTICLE 4:

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit définis dans les tableaux annexés au présent arrêté sont, pour les infrastructures routières :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dBA)	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dBA)
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Ces niveaux sonores sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 «Cartographie du bruit en milieu extérieur», à une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement et :

- pour les rues en « U » : à 2 mètres en avant de la ligne moyenne des façades,
- pour les tissus ouverts: à une distance de dix mètres de l'infrastructure considérée. Ces niveaux sont augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre afin d'être équivalents à un niveau en façade. La distance est mesurée, pour les infrastructures routières, à partir du bord de la chaussée le plus proche.

L'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Les notions de rue en U et de tissu ouvert sont définies dans la norme citée précédemment.

#### ARTICLE 5

Les communes concernées par le présent arrêté sont :

Aiguilhe, Aurec-sur-Loire, Barges, Bas-en-Basset, Beauzac, Bessamorel, Blavozy, Bournoncle-Saint-Pierre, Le Brignon, Brioude, Brives-Charensac, Cayres, Chadrac, La Chapelle-d'Aurec, Chaspuzac, La Chomette, Cohade, Costaros, Coubon, Couteuges, Cussac-sur-Loire, Espalem, Espaly-Saint-Marcel, Fix-Saint-Geneys, Fontannes, Grenier-Montgon, Lamothe, Landos, Langeac, Lavaudieu, Lempdes-sur-Allagnon, Léotoing, Lorlanges, Loudes, Lubilhac, Mazeyrat-d'Allier, Monistrol-sur-Loire, Le Monteil, Le Pertuis, Polignac, Pont-Salomon, Pradelles, Le Puy-en-Velay, Saint-Christophe-sur-Dolaizon, Saint-Didier-en-Velay, Saint-Étienne-Lardeyrol, Saint-Ferréol-d'Auroure, Saint-Georges-d'Aurac, Saint-Germain-Laprade, Saint-Géron, Saint-Hostien, Saint-Julien-Chapteuil, Saint-Just-Malmont, Saint-Maurice-de-Lignon, Saint-Pal-de-Mons, Saint-Paul-de-Tartas, Saint-Paulien, Saint-Pierre-Eynac, Saint-Vidal, Sainte-Eugénie-de-Villeneuve, Sainte-Sigolène, Salzuit, La Séauve-sur-Semène, Solignac-sur-Loire, Vals-près-Le-Puy, Varennes-Saint-Honorat, Vazeilles-Limandre, Vergongheon, Vernassal, Vieille-Brioude, Vissac-Auteyrac, Yssingeaux.

#### ARTICLE 6:

Copie du présent arrêté et de son annexe sera adressée

- aux Maires des communes visées à l'article 5.
- à Monsieur le Directeur interdépartemental des routes du Massif Central, gestionnaire du réseau national et du réseau autoroutier A75 de la Haute-Loire,
- à Madame la Présidente du conseil départemental de la Haute-Loire, gestionnaire du réseau départemental,

#### ARTICLE 7:

Chaque collectivité locale concernée doit annexer le présent arrêté à son document d'urbanisme. Les secteurs affectés par le bruit mentionnés dans les tableaux annexés au présent arrêté, ainsi que les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent, doivent être reportés dans lesdits documents d'urbanisme.

#### ARTICLE 8:

Le présent arrêté est applicable, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Loire et de son affichage dans les mairies concernées, visées à l'article 6, pendant une durée de 1 mois conformément à l'article R 571-41 du code de l'environnement.

Il sera mis en ligne, accompagné de son annexe et des cartes sur le site internet des services de l'État du département de la Haute-Loire (<a href="http://www.haute-loire.gouv.fr/">http://www.haute-loire.gouv.fr/</a>).

#### ARTICLE 9

Le présent arrêté abroge les arrêtés préfectoraux n°2009-249 du 23 décembre 2009 portant classement sonore des voies routières de statut autoroutes et routes nationales du département de la

Haute-Loire et n°2009-250 du 23 décembre 2009 portant classement sonore des voies routières de statut route départementale et voie communale du département de la Haute-Loire.

#### ARTICLE 10:

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Loire, les Maires des communes visées à l'article 5, le Directeur départemental des territoires sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,

Eric ETIENNE

#### Voies et délais de recours -

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du préfet de la Haute-Loire, soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'environnement.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <a href="https://citoyens.telerecours.fr/">https://citoyens.telerecours.fr/</a>

Voie	Délimitation du tro	n du tronçon	Communes concernées (certaines communes ne sont pas traversées mais sont affectées par le	Catégorie La	Largeur du secteur affecté nar le bruit	Profil
	Débutant Limite département du Puy-de-Dôme	Finissant RN 102	ruit de l'infrastructure)		300	Tissu ouvert
A 75 RN 88	RN 102	lépartement d	n, Léotoing, Lorlanges,	2	250	Tissu ouvert
000	Limite département de La Loire Imite andomération la Bottuis	Limite agglomération Le Pertuis Imiteritor 20	Saint-Perreor-O'Auroure, Pont-Salomon, La Chapelle-d'Aurec, La Seauve- sur-Semène, Monistrol-sur-Loire, Beauzac, Saint-Maurice-de-Lignon, la Deartuis Le Deartuis	2 8	250	Tissu ouvert
	Limite aggiomeration Le Pertuis Limitation 70 Limite agglomération Saint-Hostien	umitation /U Limite agglomération Saint-Hostien Limite agglomération Saint-Hostien	Le Pertus Le Pertus, Saint-Hostien Saint-Hostien	3 2 %	250	Tissu ouvert Tissu ouvert
	nération	RD 188	Saint-Hostien, Saint-Pierre-Eynac, Saint-Etlenne-Lardeyrol, Blavozy, Saint-Earlann-Laprade, Le Monteil, Brives-Charensac, Chadrac, Le Puy-	2	250	Tissu ouvert
	RD 188	U - Le Rouchas	Ussers/Processory Saint-Christophe-sur-Dolaizon, Solignac-sur-Loire, Le Brignon, Cayres, Costaros	ю	100	Tissu ouvert
	Rue en U - Le Rouchas Rue en U - 75m avant RD 49	Rue en U - 75m avant RD 49 Rue en U - 88 av. du Puy	Costaros Costaros, Landos, Barges, Saint-Paul-de-Tartas, Pradelles	3 2	250	Rue en U Tissu ouvert
	Rue en U - 88 av. du Puy Rue en U - 33 av. du Puy	Rue en U – 33 av. du Puy Limite département de la Lozère	Pradelles Pradelles	3 2	250	Rue en U Tissu ouvert
Projet Déviation de Saint Hostien - Le Pertuis RN88 RN 102	8 PR 41 +860 RD 590	PR 52+165 RD 273	Saint-Etienne-Lardeyrol, Saint-Pierre-Eynac, Saint-Hostien, Le Pertuis Chaspuzac, Loudes, Vazeilles-Limandre, Vernassal, Fix-Saint-Geneys	3 2	250	Tissu ouvert
	RD 273	Rue d'Auvergne	Fix-Saint-Geneys Fix-Saint-Geneys, Varennes-Saint-Honorat, Sainte-Eugénie-de-	2	250	Rue en U
	Rue d'Auvergne	Passage 2x2 voies	Villeneuve, Vissac-Auteyrac, Saint-Georges-C'Aurac, Mazeyrat-d'Allier, Couteuges, Salzuit, La Chomette, Lavaudieu, Vieille-Brioude, Fontannes, Brioude, Cohade	ю	100	Tissu ouvert
Projet Dávistico d'Arvant – BN102	Passage 2x2 voies Passage 2x2 voies Giratrice fit 2x2 voies	Passage 2x2 voies A 75 Frhanceur A 75	Cohade Cohade, Bournoncle-Saint-Pierre, Vergongheon, Lempdes-sur-Allagnon Cohade, Bournoncle-Saint-Diane, Saint-Gárna, Lempdes-cur-Allagnon	3 3 2	100	Tissu ouvert Tissu ouvert
RD 2		Rue Vibert	Collade, bounding-sality rient, sality enipuessur Anaglion Le Puy-en-Velay	n m	100	Tissu ouvert
		Rue en U - 26 bd. Carnot	Le Pry-en-Velay	2 2 8	250	Rue en U
RD 7 RD 12		Place Maréchal Foch	Veringer and Management Lines	0 4 0	30	Rue en U
		RN 88 Limite agglomération La Séauve-sur-Semène	Bas-en-Basset, Monistrol-sur-Loire Monistrol-sur-Loire, La Séauve-sur-Semène	m m ·	100	Tissu ouvert
RD 13	lene	RD 500 Place Carnot	La Seauve-sur-Semene Le Puy-en-Velay, Alguilhe	4 κ	100	Tissu ouvert
		Entree Les Pandraux RD 28	Saint-Germain-Laprade, Coubon Saint-Germain-Laprade	4 %	10	Tissu ouvert
		Ilmitation / U Entree La Paravent limitation 70 Sortie La Paravent	Saint Pierre-Lynac, Saint Germain-Laprade Saint Pierre-Eynac	ε 4	30	lissu ouvert Tissu ouvert
	ii	limite agglomération Saint Julien-Chapteuil RD 26	Saint Julien-Chapteuil, Saint Pierre-Eynac Saint Julien-Chapteuil	в 4	30	Tissu ouvert Tissu ouvert
RD 31 RD 38		Av. Charles Massot RD 54	Le Puy-en-Velay, Vals-près-le-Puy Le Puy-en-Velay, Coubon	4 4	30	Tissu ouvert Tissu ouvert
		Limite agglomération Beauzac Limitation 30 - rue Faubourg	Bas-en-Basset, Beauzac Beauzac	ъ 4	30	Tissu ouvert Tissu ouvert
		Limitation 30 - rue Ancienne Poste Limitation 30	Beauzac Beauzac	2 4	30	Tissu ouvert
		Limite agglomération Beauzac	Beauzac Beauzac	2 4	30	Tissu ouvert Tissu ouvert
RD 44		RD 46 RD 500	Beauzac Monistrol-sur-Loire, Sainte-Sigolène, Saint-Pal-de-Mons	m m	100	Tissu ouvert Tissu ouvert
	RD 45 Limite agglomération Aurec-sur-Loire	Limite agglomération Aurec-sur-Loire Limite département de la Loire	Aurecsur-Loire Aurecsur-Loire	4 E	30	Tissu ouvert Tissu ouvert
RD 76 RD 98		RD 103 Rue en U - 79 av. Charles Dupuy	Yssingeaux Chadrac, Le Puy-en-Velay, Brives-Charensac	4 4	30	Rue en U Tissu ouvert
		Rue de la Poterie Av. des Sports - RD 535	Brives-Charensac Brives-Charensac	2 4	30	Rue en U Tissu ouvert
צט נט		Bd. Gaint-Pierre	Chadrac, Le Puy-en-Velay, Alguilhe Yssingeaux	m m	100	Tissu ouvert Rue en U
RD 136		Place de la Calade Limite agglomération de Chadrac	Yssingeaux Chadrac	ю 4	30	Tissu ouvert Tissu ouvert
RD 150			Chadrac, Polignac Saint-Germain-Laprade, Saint-Pierre-Eynac	e e	100	Tissu ouvert Tissu ouvert
RD 188	RD 38 Limite 70 - 174 av. Baptiste Marcet	Limite 70 - 1.74 av. Baptiste Marcet Limite 70 -ch. de la Boucheyre	Le Puy-en-Velay Le Puy-en-Velay	φ 8	30	Tissu ouvert Tissu ouvert
RD 373		RN 88 Rue de la Gazelle	Le Puy-en-Velay, Cussac-sur-Loire Le Puy-en-Velay	4 4	30	Tissu ouvert Tissu ouvert
		Rond point de Corsac RD 98	Le Puy-en-Velay, Brives-Charensac Le Monteil, Brives-Charensac	ε 4	100	Tissu ouvert Tissu ouvert
		Limite agglomération Saint-Didier-en-Velay Limite agglomération Saint-Didier-en-Velay	Saint-Just-Malmont, Saint-Didier-en-Velay Saint-Didier-en-Velay	8 4	100	Tissu ouvert Tissu ouvert
		Limite agglomération La Séauve-sur-Semène	Saint-Didier-en-Velay, La Séauve-sur-Semène Saint-Didier-en-Velay La Séauve-sur-Semène	. 8 4	100	Tissu ouvert
		Rue en U - rue de la Source	dans bases are server as a content of a Seauve-sur-Semène or server as a content of a Seauve-sur-Semène	- m -	100	Rue en U
	Rue en U - 43 av. de la Semène Pro con U - 26 av. de la Semène	Rue en U - 26 av. de la Semène no 1.36 av. de la Semène	a Seave-sur-semente la Séauce es Casemble la Casemble	7 K <	100	Rue en U
RD 535		Terrain de foot - 25 av. des Sports	ara secure seriente en	1 4 (	30	Tissu ouvert
חטטעם		Umitation 50 a Peyrard RD 15	Brives-Charensac, Sant-Cermain-Laprade Saint-Germain-Laprade	n 4 e	30	Tissu ouvert
		Entrée agglomération Langeac RD 590	Mazeyrat-d'Allier, Langeac Langeac	в 4	30	Tissu ouvert Tissu ouvert
		Sortie Brioude RD 20	Brioude Brioude, Fontannes, Lamothe	4 &	30	Tissu ouvert Tissu ouvert
		RD 590 RD 906 – Girat. Pierre Plantée	Le Puy-en-Velay, Espaly-Saint-Marcel Le Puy-en-Velay, Aiguilhe, Espaly-Saint-Marcel, Polignac, Saint-Vidal, Kainty-en-Inen	3 2	250	Rue en U Tissu ouvert
		Rue Emile Roux RN 102	Brioude Brioude, Cohade	8 4	100	Tissu ouvert
RD 988	RD 103 Rue du Maréchal de Vaux	Rue du Maréchal de Vaux RD 105	Yssingeaux Yssingeaux	8 4	100	Rue en U Tissu ouvert
Boulevard Maréchal Joffre		Rue de Vienne	Le Puy en-Velay	4 (	30	Tissu ouvert
Boulevard Maréchal Fayolle	:	Av. Georges Clémenceau	Le Puy-en-Velay	n m	100	Rue en U
		Rue Pierret Carrefour de Baccarat	Le Puy-en-Velay Le Puy-en-Velay	4 8	30	Tissu ouvert Tissu ouvert
		Square Coiffier Rue Mandet	Le Puy-en-Velay Le Puy-en-Velay	4 4	30	Tissu ouvert Tissu ouvert
		Rue de Vienne Av. du Val Vert	Le Puyen-d'elay	m m s	100	Rue en U
		RD 39	ce ruy-ent-veady	1 4 1	30	Tissu ouvert
		Sortie Le Puy Cours Victor Hugo	Le Puy-en-velay, Vals-pres-le-ruy Le Puy-en-velay	v 4 i	30	Tissu ouvert
		Bd. du Maréchal Fayolle Av. Georges Clémenceau	Le Puy-en-Velay Le Puy-en-Velay	5 4	30	Tissu ouvert Tissu ouvert
	Nexandre Clair	100 m après carrefour Alexandre Clair Av. Maréchal Foch	Le Puyen-Velay, Vals-près-le-Puy Le Puyen-Velay, Vals-près-le-Puy	e 4 °	30	Rue en U Tissu ouvert
Boulevard Prinippe Jourde Boulevard Bertrand de Doue Rue Pierre Farigoule	Av. Marechal Foch Rue Pierre Farigoule Carrefuir de Baccarat	Kue Pierre Fangouie Av. des Belges Rd Bertrand de Doile	Le Puy-en-Velay	4 4 4	30	Tissu ouvert
		Rue de la Gazelle	Le Puy-en-Vi-ley	. 4	30	Tissu ouvert
		Sortie Le Puy Av. du Val Vert	Le ruyes en version and versio	4 4	30	Tissu ouvert
		Giratoire RU 188	Vals-pres-le-Puy, Le ruy-en-veray	4	30	Tissu ouver t

#### REVISION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DE LA HAUTE-LOIRE Commune: LE BRIGNON Légende Chadron Classement sonore Catégorie 1 Catégorie 2 Catégorie 3 Catégorie 4 Catégorie 5 Le Brignon Cayres Secteur affecté par le bruit Saint-Martin-de-Fugères Limites communales Le Brignon Nb: Goudet Costaros - Le secteur affecté par le bruit de part et d'autre de la voie est fonction de la catégorie de D 491 l'infrastructure. - Seules les indications figurant dans l'arrêté préfectoral seront Arlempdes Echelle: 1/40 000 Landos opposables aux tiers. Sal





